42e ANNEE N° 2564 — PARAIT LE SAMEDI — 23 JUILLET 1921

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Neuf francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0,50
Commerciales (la ligne).....0.60
Réclames (la ligne).....0,80
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre

L'OR RUSSE EN FRANCE

Où sont les Corrupteurs ?

Du Radical de Paris.

Vendredi, à la Chambre, au cours des explications qui ont été échangées au sujet de la Banque industrielle de Chine, il y a eu une véritable explosion de vertu communiste. Autour de M. Cachin, on s'exclamait et on s'indignait parce que le président du conseil, fort bien inspiré, défendait un haut fonctionnaire de son ministère, dont l'attitude n'a jamais cessé d'être parfaitement correcte.

« — Qu'est-ce que cette crise de vertu communiste, s'est écrié M. Briand, au moment où les représentants des soviets se promènent à travers l'Europe avec des valises pleines de bijoux, les mains remplies de concessions pour acheter des consciences ?..... »

Ces paroles, tout à fait d'à-propos, devaient être dites. Il faut en finir avec ces légendes scélérates de la corruption bourgeoise, alors que les rires tripoteurs, les consciences les plus nettement pourries, les pots-de-viniers les plus éhontés et les plus cyniques, à travers l'Europe, se trouvent parmi les disciples de Lénine, les agents et les propagandistes à la solde des soviets.

L'or russe, l'or volé dans les banques de Moscou, de Petrograd et de Kiew, dans les caisses du trésor national, ou raflé chez les particuliers, a déjà fait merveille en Angleterre et en Italie, pour l'achat ou le lancement de certains organes, pour la conversion de misérables démagogues prêts à toutes les malpropres besognes.

Les milieux communistes français n'ont certainement pas été à l'abri de cet arrosage de « solidarité internationale ». On vitupère volontiers le capitalisme, mais on ne manque pas, à l'occasion d'apprécier les satisfactions et les joies qu'il procure....

Ces jours-ci est arrivé au Havre un steamer suédois chargé d'un nombre considérable de caisses d'or russe. Jusqu'ici, on n'a pu savoir dans quel but et pour qu'elles fins ces millions de métal précieux avaient été expédiés. On ignore même le destinataire, qui ne se presse pas de se faire connaître.

Est-ce pour activer et intensifier la propagande bolcheviste en France ?... Ou bien serait-ce là le montant des réserves d'or que les potentats de Moscou entendent mettre à l'abri dans nos banques, au cas où leurs affaires tourneraient mal en Russie et qu'il y aurait lieu pour eux d'aller se réfugier à l'étranger ?....

Nous osons espérer que la police de Sûreté voudra tout d'abord savoir à qui sont adressées ces caisses d'or et à quoi on les destine. Et si, comme c'est probable, l'envoi a été fait par les soviets, il convient d'y mettre l'embargo. La somme sera à valoir... sur les douze ou quinze milliards que la Russie doit à l'épargne française.

Pierre DELMOULY

FONTAINES et Réseau d'Egout DE SISTERON

Hier, encore, Monsieur "Tout le Monde" vous riait au nez quand vous osiez parler de la réalisation possible du projet de grands travaux que la ville de Sisteron se doit à elle-même d'exécuter si, ne voulant pas mourir de sa belle mort, elle tient à prendre, au regard des autres villes, la place à laquelle elle a droit, tant par la douceur de son climat et l'aménité de ses habitants, que par le cadre incomparable et merveilleusement pittoresque dont la nature l'a parée.

Oui, tout le monde vous narguait quand vous aviez assez de franchise pour ne point dissimuler le légitime espoir que vous nourrissiez, malgré tout, dans les destinées de votre beau pays.

Et tout le monde, au fond, pensait comme vous car, suivant l'éternelle vérité du proverbe bien connu : tel qui affectait de désespérer espérait encore. Mais voilà, le mot d'ordre était, semblait-il, de se montrer pessimiste à l'excès ou simplement indifférent.

Or, voici que soudain s'est produit un de ces évènements inattendus qui font époque dans les annales d'une ville.... Aussi, les muets d'hier sont-ils maintenant les plus bavards ; les pessimistes de la veille sont devenus des optimistes enragés ; les pseudos indifférents, eux, sont en extase. En un mot, tout le monde est dans la joie car personne, à cette heure, ne doute plus de l'avenir de notre cité.

Fini, pour nous le supplice de Tantale ! qui nous condamnait à voir rouler des flots bleus à nos pieds sans que nous puissions nous y désaltérer.

Nos édiles ont, en effet, par l'achat du domaine des Chatillons, le 3 courant, donné une tournure heureuse et décisive à cette question des eaux si étroitement liée à nos projets de fontaines et de tout à l'égout, car nous savons tous que le domaine des Chatillons sis sur le terroir de Ribiers à quelque 6 kil. de Sisteron, renferme une source d'un très fort débit : 14 litres à la seconde d'après des jaugeages effectués en juin 1921, — débit qui néanmoins ne saurait être considéré que comme un maximun car vous savez tous que le débit des sources diminue souvent dans de grandes proportions en été, par temps de sécheresse. —

Nous savons en outre, que ses eaux sont reconnues excellentes par l'analyse.

Quant à son altitude (527 m.) elle est également suffisante pour permettre, par simple gravité, l'adduction de ses eaux dans les plus hauts quartiers de la ville.

D'ailleurs pour fixer tout le monde sur ce point, il suffit de savoir que le captage de cette source se trouve à 24 mètres plus haut que le canal de Sisteron à son passage aux Chatillons et que la conduite d'amenée aboutirait, avec une pente égale à celle du dit canal, à 24 m. plus haut que celui-ci dans la Coste.

Disons en outre que la ville de Sisteron pourra vraisemblablement laisser assez d'eau à son domaine des Chatillons pour que la revente s'effectue dans d'aussi bonnes conditions que l'achat.

Puis, sans vouloir mettre en parallèle le projet que l'on abandonne avec le projet qui nous occupe, c'est-à-dire le système par élévation avec le système par gravité ; puisqu'aussi bien on n'avait, pour le premier, pas le choix des moyens; qu'il nous soit cependant permis de dire que le projet d'aujourd'hui présente sur son aîné de très réels et très grands avantages, tant par l'économie annuelle qu'il fera réaliser à la ville que par le volume et la nature même des eaux dont il dotera notre pays.

Ajoutons pour conclure que si l'administration compétente fait maintenant diligence notre ville sera, dans 3 ou 4 ans d'ici, radicalement transformée.

Ses vieilles maisons, alors rajeunies, ne seront plus, c'est certain, ni assez grandes, ni assez nombreuses pour donner asile à tous les estivants -- gens de goût et artistes -- qui voudront, chez nous, passer leurs vacances. Telle est du moins notre conviction.

L. B.

RUBRIQUE DES MUTILÉS

Fédération Départementale des Mutilés et Eprouvés de la Guerre des Basses-Alpes

De nombreux camarades nous posent journellement la question suivante : Oui ou non, le certificat de vie anciennement nécessaire au payement des pensions est il supprimé. Je réponds carément par l'affirmative.

Les récriminations, d'ailleurs très justifiées portent sur l'ignorance qu'ont de la loi du 5 septembre 1919 ceux qui sont chargés de son application.

Les réformes administratives avancent avec lenteur, en effet c'est le 15 octobre 1918 que le Ministre des Finances d'alors, déposait un projet de loi modifiant le payement des pensions et comportant, entre autres choses, la suppression du certificat de vie.

La loi ne fut définitivement votée que le 5 septembre 1919.

Plus d'un an après, le 9 novembre 1920 une circulaire du Ministère des Finances réglait les conditions d'application, huit mois se sont écoulés depuis, on aurait pu penser que les comptables du trésor auraient eu tout le temps désirable pour s'assimiller le texte de la loi et son règlement. Pour le plus grand dommage des intéressés il n'en est rien dans beaucoup de cas.

Il demeure dans le payement des pensions une confusion singulière que je vais m'efforcer de dissiper.

Deux cas sont à envisager :

1° Le pensionné est en possesion d'un certificat d'inscription au grand livre de la dette publique. Il s'agit de la feuille parcheminée rose portant l'effigie de la République Française. Au verso de cette feuille des cases.

2° Le pensionné a reçu un livret de pension comportant 50 feuilles de coupons et valable 10 ans.

Lorsqu'il s'agit du certificat d'inscription le payement ne peut avoir lieu qu'à la perception.

Si cette façon de procéder supprime néanmoins la production d'un certificat de vie, il ne demeure pas moins vrai que, pour le percepteur, le travail reste le même, c'est à dire, envoi du titre au trésorier payeur général des Finances du département pour obtenir le visa de payement et estampillage de la case afférente au trimestre échu.

Ces formalités de transmission demandent forcément, un certain délai nécessité par les opérations, un délai entre la remise du titre et le payement est nécessaire et ce laps de temps peut-être évalué à 20 jours en moyenne Et tous les 3 mois la même opération est à recommencer.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne le livret. Ce dernier, après avoir été remis au titulaire, peut entrer en usage au bout de 25 jours environ, car il y a pour lui aussi des opérations de transmission d'écriture, qui demandent un certain temps. Je sais que le délai prescrit est de 10 jours. Ceci est théorique. Pratiquement il faut compter qu'un délai de 25 jours est matériellement nécessaire. Mais ces démarches une fois faites, elles ne seront plus à recommencer et le titulaire du carnet, pourra par la suite toucher à terme échu, immédiatement, soit à la perception, soit au bureau de poste, c'est à dire au lieu qu'il aura lui-même indiqué. Enfin j'ajoute que dans chaque cas le certificat de vie est supprimé, et que pour le payement sur production du certificat d'inscription, la présentation de la carte d'invalidité ou d'identité régulièrement établie suffit.

La question ne se pose pas pour le carnet qui contient à sa première page les éléments nécessaires à justifier de l'identité.

Il n'est qu'un seul cas ou le certificat de vie est exigé, c'est lorsque le pensionnaire ne sait signer ou qui ne peut se déplacer et fait encaisser les coupons par une autre personne.

Si, forts de ces renseignements qui sont rigoureusement exacts, les camarades ne peuvent obtenir satisfaction, je ne puis que leur conseiller cette fois de porter plainte à M. le directeur de la comptabilité publique au Ministère des Finances.

COIN DU POÈTE

MON PAYS !

Le pays que j'aime est charmant !
Chaud, l'été ; froid, l'hiver. Vraiment,
Sur la pauvre machine ronde
Il n'est rien de pareil au monde !
Le Buech, la Durance et Jabron
Y roulent leurs flots agréables,
Et, pour taquiner le goujon,
Leurs rives sont incomparables.
Sa cathédrale, digne et fière,
Vit passer plus d'un Monseigneur ;
Sa flèche et sa voûte de pierre
Défient le temps démolisseur.
Et son antique citadelle,
Qui vit plus d'un combat sanglant,
Paraît être une sentinelle
Endormie sous le ciel brûlant.
Des vieux remparts, rien ne subsiste
Que quelques tours, aux murs branlants,
Et la porte que le touriste
Ne peut qu'admirer en passant.
A la Baume, c'est le rocher
Aux curieuses découpures.
On regarde, sans se lasser
Ses admirables dentelures.
La rue Droite, un peu tortueuse :
N'est vraiment droite que de nom.
Qu'importe à notre humeur railleuse !
Au bout, c'est le vaste horizon.
Quand le mistral souffle en tempête,
Il peut arriver, (ça c'est gênant !)
Que l'on reçoive, sur la tête,
Des tuiles, lancées par le vent.
Survient la pluie ; autre agrément :
La rue devient impraticable,
Et le moindre petit torrent
Roule des montagnes de sable.
. . . . . .
Les dames sont très sérieuses,
Les messieurs mûrs, bien conservés !
Les fillettes, très gracieuses,
Et les jeunes gens, très calés.....
Sur l'article : galanterie.
Chacun a sa petite amie
Brune ou blonde, rousse parfois,
Mais toujours au charmant minois.
Les disciples de Terpsychore
Se pressent à l'Eldorado.
On y danse jusqu'à l'aurore
Malgré trente cinq sur zéro !
A tant de traits, reconnait-on
Le pays fameux que j'habite ?
Té ! Bagasse ! C'est Sisteron !

La RIMAILLEUSE.

En vente à l'imprimerie-Librairie Pascal Lieutier. Produits Photographiques, Articles de Pêche, Papier à lettre, Cahiers, romans, Jouets, Parfumerie, *L'Echo de la Mode* et *Lisette* journal illustré.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Locale

SISTERON

Les Bas-Alpins à Marseille.

Les deux sociétés *Les Bas-Alpins mutualistes et les Enfants des Basses-Alpes* avaient convié leurs membres et tous les bas-alpins habitant à Marseille à une grande réunion qui a eu lieu dimanche dernier 17 Juillet dans la vaste salle municipale des Domincaines, 50 rue des Dominicaines, à laquelle ont assisté bon nombre de compatriotes.

Cette réunion avait pour but de faire l'union entre les deux sociétés afin qu'il n'existe à l'avenir qu'un seul et unique groupement de Bas-Alpins à Marseille. Cette initiative due aux membres des Conseils d'administration des deux sociétés a eu son plein et entier effet, elle a été accueillie avec enthousiasme par l'assemblée toute entière et l'union a été votée à mains levées et à l'unanimité.

Il a été décidé qu'une section de mutualité subsisterait dans la nouvelle société et qui sera complètement autonome. Elle sera régie par un Comité spécial et un seul Conseil d'administration sera nommé par la société unique. Un conseil provisoire de la nouvelle Société Bas-Alpine a été nommé et il comprend :

Pour les mutualistes MM. Amable Coulet, Eugène Abos, avocat, Guinde, Eug. Anglès, Moisson, Abbès, Espitalier ;

Pour l'Amicale MM. Bonnefoy, cons. municipal, Latil, ancien conseiller d'arrondissement, Ernest Mouranchon agent d'assurances, Clerc commerçant, Pascal, instituteur, Bosqui, commissaire de Police, Barielle Adrien.

Une commission des fêtes sera ultérieurement désignée pour procurer aux membres de la société diverses réjouissances de famille telles que bals, concerts, sorties champêtres. Avant de se séparer nos compatriotes ont voté un ordre du jour acclamant l'union des deux sociétés, la solidarité et la fraternité de tous les bas-alpins.

Le secrétaire, Ernest Mouranchon.

Pour renseignements et adhésions écrire au secrétaire, 109, Gde Rue, St-Just, Marseille.

—o—

Effets de la chaleur.

Le Filmeur n'a pas écrit son article du *film local* par ce que.....il faut trop chaud.

Succès,

Parmi les candidats définitivement admis au Brevet d'enseignement primaire supérieur, nous relevons le nom de M. Louis Audibert, élève à l'école primaire supérieure d'Aix, fils de M. Audibert, instituteur détaché au collège de Sisteron.

Touring Club de France.

Concours de la Bonne Auberge.— Le T.C.F. dirige actuellement sur nos Alpes un grand nombre de touristes et organise à cet effet un concours dit Concours de la Bonne Auberge auquel il affecte de nombreux prix. Les auberges et les hôtels peuvent participer à ce concours s'ils consentent à recevoir nos hôtes à des prix raisonnables. Pour renseignements s'adresser à M. Fabien Nevière à St-Geniez.

—o—

Lavande.

Suis acheteur au plus haut cours de fleurs de lavande. Faire offre à M. JOURDAN, distillateur à Noyers.

=o=

Procès-Verbal.

Sur le rapport dressé par le garde du canal d'arrogage de Sisteron en date du 15 juillet dernier duquel il ressort que le 14 juillet entre 10 et 11 heures du soir l'eau destinée à l'arrosage du quartier de la Burlière a été intentionnellement déviée de son cours. Pour ce fait procès verbal a été dressé à tous ceux qui ont profité du délit commis et seront solidairement déclarés responsables à moins qu'ils ne fassent connaître l'auteur principal du fait incriminé dans le plus bref délai.

En vertu de l'article 4 du règlement en date du 12 Juillet 1869, les contrevenants, en outre du procès verbal seront sujets à dommages et intérêts et au payement des frais de poursuites qui seront intentés.

Cinéma.

Enfin, un film a été tourné à Sisteron ! Vendredi après-midi, sous la direction de M. Truc, promoteur du cinéma scolaire dans les Basses-Alpes, le distingué opérateur de la " Phocéa Film " de Marseille, M. Cristian a tourné un film dans l'établissement de M. Brémond, sériciculteur bien connu de notre ville. Ce film où figurent toutes les ouvrières de l'établissement Brémond et quelques personnes de la ville passera à l'écran du Casino le samedi 30 juillet.

ÉTAT-CIVIL

du 13 au 23 Juillet 1921

NAISSANCES

Bresset Henriette-Aimée-Augusta, fabrique de papier.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

DÉCÈS

Néant.

Divorce : 1.

VILLE de LA MOTTE-DU-CAIRE

FÊTE PATRONALE

de la Sainte-MADELEINE

les 23, 24 et 25 Juillet 1921

:—: Programme :—:

Samedi 23 Juillet à 21 heures, retraite aux flambeaux suivie d'un grand bal.

Dimanche 24, réveil en fanfare, salves d'artillerie ; à 14 heures, jeux divers (mat de cocagne, course en saç, jeu de la toupine, de la poêle, concours de grimaces, etc.) ; à 15 h.

:: :: COURSES PÉDESTRES :: ::

1° pour jeunes gens au dessous de 15 ans prix : 10 francs.

2° pour jeunes gens au dessus de 15 ans prix : 15 francs

A 16 heures, OUVERTURE du BAL public à grand orchestre.

A 21 h. 30, SUPERBE FEU d'ARTIFICE (bombes, fusées volantes etc...)

A 22 h., Réouverture du grand Bal public.

Lundi 25 à 7 heures

-o- GRAND CONCOURS de BOULES -o-

1er prix : 60 fr. et la moitié des mises.

2me prix : 30 fr. et l'autre moitié des mises (Les mises sont fixées à 6 fr. par équipe de 3 joueurs. Seules les boules ferrées sont admises. Les joueurs sont priés d'apporter leurs boules; à 15 h. suite des jeux divers: à 15h30

COURSE RÉGIONALE de BICYCLETTES

1er prix : 25 fr. et la moitié des mises.

2me prix : 5 fr. et l'autre moitié des mises.

A 16 h. 30, — COURSE de LENTEUR —

1es prix : 10 fr. et la moitié des mises.

2me prix : l'autre moitié des mises ; à 17 h. Ouverture du Bal Champêtre ; à 18 heures Ascension de multiples Montgolfières ; à 21 h Feux, fusées, bombes etc. ; à 22 h. Réouverture du Bal avec interruption à 23 h. pour le Concours de Chansonnettes, prix une bouteille de Champagne.

Pendant toute la durée des fêtes Concours de tir à la Cible (fusil de chasse) prix 30 fr. et Concours de tir à la carabine. 1r prix : une montre, 2e prix : une bouteille de champagne ; 3e prix : un couteau suisse.

La fête se terminera par une farandole endiablée.

Le comité décline toute responsabilité en cas d'accidents.

Le Comité, *Le Maire,* REYNIER.

REMERCIEMENTS

Les familles BERLIE, MASSOT, LATIL, MAME, remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Madame Veuve **BERLIE**

née Reynoard.

Précaution Indispensable

Le succès toujours croissant de la poudre Louis Legras, a suscité bien des imitations. Aussi recommandons nous d'exiger sur l'étiquette, sur la boîte et sur son enveloppe bleue, les mots « Louis Legras ». En effet, ce remède, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, est le seul qui calme instantanément les accès d'asthme, de catarrhe, d'oppression de toux de vieilles bronchites et guérisse progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 francs 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Nouvelle Baisse de Prix

M. AUTRAND, chaussures, 11, rue de Provence, Sisteron, informe sa nombreuse clientèle qu'il fait une nouvelle baisse de prix sur tous les articles.

Chaussures fortes fabriquées dans son atelier, livrées à des prix très avantageux.

BANQUE

CHABRAND ET P. CAILLAT

GAP

succursale de **Sisteron, 1,** place du Tivoli

Reçoit sans frais : les souscriptions aux émissions Emprunt Ville de Paris 1921 au prix de 487 fr. 70. — Des renseignements seront donnés pour les emprunts Ville de Paris 1917 et 1919. — Ordres de Bourses et paiements de tous coupons français et étrangers.

BUREAU OUVERT TOUS LES JOURS de 8 h. à midi et de 2 h. à 6 heures.

Etude de Me Charles BONTOUX

Licencié en Droit

Avocat-Avoué à **Sisteron** (B-Alp.)

Le vendredi douze août mil-neuf-cent-vingt-et-un, à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, par devant Monsieur **Heyriès,** juge à ces fins commis, il sera procédé à la

VENTE

aux

Enchères Publiques

de l'immeuble ci après désigné, situé sur le territoire de la commune de **Saint-Geniez,** arrondissement de Sisteron.

LOT UNIQUE

MAISON

labour, jardin, vague, bruyère, prés, sis commune de Saint-Geniez aux lieux dits : Champon, Lou Clapas, Lentillière, Lou Gravas, Grières, Grand Bois, la Colle de la Penne, sections A numéros 27 à 63, 94, 95 ; section E. numéros 15 à 34 bis du plan cadastral d'une contenance totale et cadastrale de quarante-un hectares, un are, vingt-quatre centiares.

Mise à prix : **Trois mille** francs, ci... **3000 fr.**

Cet immeuble dépend de la succession de Monsieur **Bonnet** Joseph de son vivant propriétaire cultivateur demeurant et domicilié à St-Geniez.

La vente est poursuivie à la requête de Monsieur **Gallissian,** greffier de la Justice de Paix, demeurant et domicilié à Sisteron, nommé curateur à la succession vacante du dit Bonnet Joseph, par jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Sisteron le vingt-quatre décembre mil neuf-cent-vingt enregistré.

La vente a été ordonnée et elle est poursuivie en vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Sisteron le quinze juillet mil-neuf-cent-vingt-et-un.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Bontoux,** avoué poursuivant

Ch. BONTOUX.

Etude de Me Charles BONTOUX

Licencié en droit,

Avocat-Avoué à **Sisteron**

VENTE

D'UN

IMMEUBLE DOTAL

Il sera procédé le **Vendredi 12 Août mil neuf cent vingt-un,** à l'audience des criées du Tribunal Civil de Sisteron à **deux heures après-midi,** au Palais de Justice de Sisteron, par devant M. **Heyriès** juge au siège à ces fins commis, à la

Vente aux Enchères Publiques

de l'**Immeuble** ci-après désigné situé sur le territoire de la commune de **Volonne,** arrondissement de Sisteron (B.-A.).

LOT UNIQUE

UNE MAISON

A VOLONNE

au boulevard du Béalage ou Jacques Paulon, ayant servi de café, confrontant du levant, Mitre Baile et Marcellin Jourdan, du nord le Béalage, du couchant l'hoirie de Sauveur Heyriès, au midi le canal.

Mise à prix : **Six mille** francs, ci... **6000 fr.**

Cet immeuble appartient à Madame Berthe-Claire **Heyriès** épouse **Bérato,** pour lui avoir été constitué en dot dans son contrat de mariage.

La vente est poursuivie à la requête de Madame Berthe-Claire **Heyriès** épouse judiciairement séparé de biens de Monsieur Victor-Auguste **Bérato,** conducteur de travaux, et ce dernier tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame **Heyriès** son épouse, avec laquelle il demeure à Grenoble, 19, Boulevard Gambetta, ayant tous deux pour avoué Me **Bontoux.**

Elle a lieu en vertu d'un jugement rendu le onze mai mil-neuf-cent-neuf-cent-vingt-et-un par le Tribunal civil de Grenoble enregistré, autorisant la vente de l'immeuble dotal et d'un jugement du Tribunal civil de Sisteron du quinze juillet mil-neuf-cent-vingt-et-un nommant pour y procéder Monsieur **HEYRIES,** juge au siège.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Bontoux,** avoué à Sisteron ou voir au greffe le cahier des charges.

Sisteron, le 23 juillet 1921.

Ch. BONTOUX.

Enregistré à Sisteron, le Juillet mil-neuf cent-vingt-et-un, f° case . Reçu trois francs

signé : *H. BERTIN.*

Etude de Me Martial MASSOT

Chevalier de la Légion d'Honneur

Notaire à La Motte-du-Caire (B-A)

A VENDRE

aux Enchères Publiques et volontaires

Le **Dimanche 14 août 1921** à **3 heures du soir** en l'étude de Me Martial **Massot,** notaire à La Motte-du Caire,

Les immeubles ci-après à La Motte-du-Caire, dépendant de la succession de M Séraphin **Payan.**

PREMIER LOT

Maison au village de La Motte à usage de Café Hôtel-Restaurant au quartier du Pied-de-Ville, avec toutes attenances et dépendances.

Mise à prix : Huit mille francs.

ci.....**8000** francs.

DEUXIEME LOT

Remise et **écuries** lieu dit Pré Tourdet avec attenances et dépendances. Mise à prix : Trois mille fr.

ci..... .**3000** francs.

TROISIEME LOT

Labour lieu dit le Colombier.

Mise à prix : Douze cents francs.

ci..... ..... . **1200** francs.

QUATRIEME LOT

Labour, lieu dit Saint-Etienne.

Mise à prix : Quatre cents francs.

ci ..... . **400** francs.

CINQUIEME LOT

Labour, lieu-dit Rivaïne.

Mise à prix : Six cents francs

ci..... . .... **600** francs.

SIXIEME LOT

Labour, lieu dit Fontougiès, confrontant : vallon, hoirs Chaud, route du Brasc et Chemin.

Mise à prix : Six- cents francs

ci.....**600** francs.

On demande un apprenti cuisinier à l'hôtel des Acacias, S'y adresser.

© VILLE DE SISTERON

SEPTIÈME LOT

Labour au même quartier, au-[illegible] côté de la route, confrontant la [illegible]te route du Brasc et chemin, ravin, [illegible] veuve Rollan

Mise à prix : Sept-cents francs.

.....700 francs.

HUITIEME LOT

Labour et pré lieu dit Chara-[illegible], Mise à prix : Quatre cents fr.

.....400 francs.

NEUVIÈME LOT

Parcelles dite es C[illegible]es en [illegible]ure de labour au quartier des [illegible]ques.

Mise à prix : Quatre cents francs

..... 400 francs.

Pour tous renseignements s'adres-[illegible] aux hoi[illegible] PAYAN à La Motte, [illegible] à Me Martial MASSOT, notaire [illegible]positaire du cahier des charges.

[illegible]ude de Me Charles BONTOUX

Licencié en Droit,
Avocat-Avoué
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

EXTRAIT
[illegible]un jugement de divorce

D'un jugement rendu contradic-[illegible]ement par le Tribunal civil de [illegible]teron, le premier avril mil-neuf-[illegible]t-vingt-et-un enregistré, entre [illegible]sieur Maurice **Ner**, représentant [illegible] commerce, demeurant et domici-[illegible] Sisteron, et Madame Ernestine [illegible]astel épouse **Ner** domiciliée de [illegible] à Sisteron.

Il appert que le divorce d'entre les [illegible]ux **Ner-Chastel**, a été prononcé [illegible] torts et griefs réciproques des [illegible]ties, et également en tant que [illegible] la séparation de corps.

Pour extrait certifié conforme par [illegible]ué soussigné le vingt juillet mil-[illegible]-cent-ving et-un.

G. Bontoux.

SOCIETE D'EPARGNE
[illegible]NCIENNE et IMPORTANTE
demande
[illegible]GENTS dans les Basses-Alpes
conditions intéressantes
S'adresser à M. *PEYRONNET*
[illegible] rue des Teinturiers, à Avignon

CYCLISTES
[illegible]PORTMENS ou TOURISTES
Dans votre intérêt
Fixé votre choix
Sur une bicyclette

ROYAL

Ce sont les meilleures
Au meilleur prix

En Vente chez M. Ch. FERAUD, Sisteron
Seul agent des spécialités " **ROYAL** "

CABINET DENTAIRE
45, Bd Gassendi, DIGNE

F. VALOPIN
DENTISTE
[illegible] Lycées, *des Chemins de Fer du Sud*
[illegible]specteur *Dentiste de l'école Normale*
Consulte tous les samedis et jours
[illegible] faire à **Sisteron, maison Ferrand**
et le

Dr VEILL
[illegible]ladie de la gorge, du nez,
des oreilles et des dents.

A VENDRE
PARTIE DE MAISON

comprenant : Chambre, cuisine, galetas, écurie, partie de Terrasee.

S'adresser au bureau du Journal.

FAIBLES, SURMENÉS

et tous ceux qui souffrent d'Anémie, Vertiges, Palpitations, Troubles nerveux, Artério-Sclérose, Tuberculose, Diabète, Paludisme, Cachexies ou de toutes maladies de déchéance organique, en un mot tous les affaiblis soit par maladie ou par surmenage retrouveront FORCE, VIGUEUR, SANTÉ, grâce au

PHOSPHANOL

qui, par sa richesse en Arsino-Nucléinophosphates, Hémoglobine et Extraits végétaux reconstitue les **cellules nerveuses**, augmente les **globules rouges** du sang, tonifie la **moëlle épinière**, et les **organes essentiels.** C'est le

ROI DES RECONSTITUANTS

qui **redonne de la vie** à tout organe malade et procure **un sang riche, base de la santé.** Chez les neurasthéniques, anémiés, tuberculeux, impuissants, le **PHOSPHANOL** ramène l'appétit, les poumons sont revivifiés, la vigueur et la résistance augmentent, palpitations, migraines, troubles nerveux disparaissent. Le **PHOSPHANOL** existe en élixir et en cachets. **Prix :** Le flacon ou la boîte de 50 cachets : **8 francs.** Franco : **9 fr. 30** — **La cure** complète de **4** flacons ou **4** boîtes : franco **32 francs.**

PHOSPHANOL, 6, Boulevard Richard-Lenoir - **PARIS** - et toutes Pharmacies.

Malades Réfractaires

aux Médications classiques habituelles, la MINÉROLASE DUFEYROUX pourvoira votre sang des éléments minéraux indispensables à la santé et vous guérira probablement à l'exemple des personnes suivantes : Mme *E. Handiquet*, à Wierre-au-Bois, par Samer (Pas-de-Calais) (Epuisement et faiblesse extrêmes provenant d'une épatite aiguë suivie d'appendicite, de pertes blanches, d'une menstruation irrégulière et trop abondante ; douleurs lancinantes entre les épaules, essoufflement au moindre effort, gardant le lit des journées entières ; améliorée au bout d'un mois, quasi-guérie en 3 mois); Mme *Eugénie Descormier*, au Boulay, commune d'Asigné (Ile-et-Vilaine) (Convalescence de grippe et d'appendicite compliquée de brûlures et de douleurs horribles dans l'estomac et le côté gauche de l'abdomen ; dépérissement extrême ; améliorée au bout d'un mois, guérie en 16 mois) ; Mme *Dubruc*, route de Tourville, à St Aubin - Jouxte - Bouileng (Seine-Inférieure) (Petit garçon délicat depuis sa naissance, toujours pâle et fatigué, rétabli en 3 mois) ; M. *Léonide Pierret*, à Jarnac (Charente) (Affaiblissement et inappétence causés par un travail de 12 à 14 h par jour dans pièce close et chauffée vers 45° ; amélioré dès les premiers jours, rétabli en 1 mois, a pu continuer son travail); M. *Fernand Bécart*, 99, rue rue Désandrouins, à Denain (Nord) (Affection nerveuse ayant dégénéré en neurasthénie aiguë avec malaises, crises nerveuses, spermatorrhée, dyspepsie, inappétence ou boulimie, syncopes ; amélioré vers le 8e jour, guéri en 5 mois) ; Mme *Henriette-Madeleine Horvatte*, née *Arlot*, cité 4 n° 76 à Bruay (Pas-de-Calais) (Convalescence de bronchite chronique avec vomissements de sang, crampes d'estomac ; s'est trouvée mieux le 4e jour, guérie en 4 mois) , Mme *Jeanne Julié*, à Boucayrac par Lacabarède (Tarn) (depuis 9 ans, horribles douleurs de tête et d'estomac, depuis 5 ans crises plus fortes rendant la vie intenable, améliorée au bout d'un mois, guérie en 5 mois) ; M. *Théron*, 45, boulevard Solférino, a Rennes (Ille-et-Vilaine) (son fils Henri, âgé de 7 ans, extrêmement amaigri et affaibli à la suite d'une bronchite, amélioré au bout de 10 jours, rétabli en 2 mois) ; Mlle *Geneviève Gaudissart*, route de Beauvais à Auteuil (Oise) (depuis 8 ans, douleurs dans les épaules et la tete, étourdissements, très grande faiblesse, anémie, idées noires, manque de sommeil, rétablie en 2 mois) ; M. *Alexandre Bony*, les Launes Alesia (Cote-d'Or) (Convalescence d'une broncho-pneumonie consécutive à une grippe espagnole sévère, très affaibli, amélioré vers le 7e jour, guéri en 3 semaines) ; M. Georges *Colin*, à Cheptainville (Seine-et-Oise) (Douleurs dans les membres, la tête, le thorax, l'estomac, ne mangeait presque plus perdait ses forces depuis plusieurs mois, soulagé en 1 mois, guéri en 3 mois) ; Mme *Maria Couradette* 6, rue Caubous à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) (Douleurs nerveuses dans tout le corps, siégeant surtout au côté droit du bas-ventre, dépression physique et intellectuelle, idées noires, oppressions soudaines, eczéma, depuis 3 ans et demi, rétablie en 1 mois); Mme *Depré-Herbaut*, 16, rue Gavet à Calais (Pas-de-Calais) (ses enfants et elle-même avaient, depuis 1 an, le corps couvert de petits boutons devenus purulents, accompagnés de démengeaisons empêchant tout sommeil et ayant amené dépérissement et anémie. Le « fléau » rétrocéda en une semaine et fut guéri en un mois).

Chaque cuillerée de **Minérolase reconstitue** l'organisme et crée du sang de bonne qualité apte à la vie. La **Minérolase répare** les cellules du Cerveau, de la Moelle épinière, du Sang, de la Peau, des Muscles, des Artères, des Veines, du Cœur, des Os, des Glandes gastriques et intestinales, du Pancréas, du Foie. Elle est indiquée dans les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin, du Cœur et des Vaisseaux, de la Peau et du Cuir chevelu, l'Affaiblissement physique et intellectuel, les Anémies, les Convalescences, la Neurasthénie, le Rachitisme, les Déviations vertébrales, le Diabète, la Phosphaturie, les Rhumatismes, les Névralgies, les Fistules suppurantes. **Jeunes filles à formation** difficile, Femmes à **retour d'âge** pénible, **régénérez** votre **sang altéré** et impropre à la sante par la **MINÉROLASE Femmes enceintes, Nourrices** prenez-en pour subvenir aux besoins de votre enfant en phosphate de chaux ou autres minéraux ; donnez-en à votre Bébé pour aider à sa dentition et à sa croissance. La **Minérolase Dupeyroux** est le **moins cher** des **fortifiants**, car la bouteille, suffisante pour une cure de un ou deux mois suivant l'âge, est envoyée, franco-poste, domicile contre 11 fr. en mandat-carte, par le **Dr Dupeyroux**, 5, Square de Messine, Paris. Il adresse gratis et franco, sur demande, son ***IMPORTANTE ETUDE*** sur la ***Minérolase*** et un questionnaire pour ***CONSULTATIONS GRATUITES*** par correspondance. Consultations tous les jours non fériés, de 9 h à 11 h. et de 14 h. à 17 heures 5, Square de Messine Paris.

On demande un apprenti ferblantier. S'adresser chez M. Revest, ferblantier, Place de l'Horloge.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

MAISON Vve ADRIEN ANDRÉ

33, GRANDE RUE - SISTERON

Dans votre intéret ?

Avant de faire vos achats pour la saison d'été, allez chez Mme veuve **ANDRE**, maison de confiance, la plus ancienne de la région, vendant le meilleur marché, n'ayant ni employés ni location à payer.

Vous y trouverez le plus bel assortiment d'étoffes françaises et anglaises

Costumes sur mesure façon grand tailleur depuis 190 fr.
Costumes confectionnés pour jeunes gens à 65 fr. et au dessus
Costumes 1re communion, dans tous les genres depuis 50 fr
Costumes Jersey pour enfants, série réclame, à 20 fr. le costume, avec polo assorti
Un rayon de chemises défiant toute concurrence, en raison de sa nouvelle organisation.

Pour éviter toute erreur, Mme Vve ANDRE informe ses clients qu'elle a comme coupeur M. Pascal, son gendre (2 diplômes d'honneur, Paris 1920) et non M. Armand employé aux Galeries Sisteronnaises.

Véritable Sisteronnais

Spécialité fabriquée avec des produits des Alpes et de Provence, garantie sans produits chimiques ni économiques.

Marque déposée « *La Vieille Citadelle* »

GATEAU

de conservation indéfinie très apprécié pour le tourisme, le voyage, le thé, etc.

C. BROUCHON, créateur de la marque

Le demander partout dans les meilleures maisons d'alimentation

---

CABINET DENTAIRE BABAUD

8, rue de Provence 8, SISTERON

ouvert samedis, dimanches et jours de foires

Paul BABAUD
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Dentiste des Usines de St-Auban

A. JOUBERT
Spécialiste

OPÉRATIONS SANS DOULEUR — TRAVAUX D'ART

CABINET PRINCIPAL à DIGNE, 8, Boulevard Thiers.

A LA HARPE D'OR

PIANOS - MUSIQUE - INSTRUMENTS

— Location de Pianos —

- E. CARLI -

41, Grande Rue - MANOSQUE - Basses-Alpes

VIOLONS, MANDOLINES, GUITARES,
INSTRUMENTS DE CUIVRE, NEUFS ET D'OCCASION

Atelier Spécial de réparation de tous instruments

FOURNITURES - ACCESSOIRES - PARTITIONS

Abonnement à l'accord et à l'entretien des Pianos

Pianos automatiques pour bals, cafés et restaurants

PHONOGRAPHES PATHÉ, OPÉRA, etc. etc,

Vente avec 12 mois de crédit

Pour renseignements s'adresser à l'Imprimerie-Librairie P. LIEUTIER
25, Rue Droite, Sisteron

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **Thomann - Automoto** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE — HORLOGERIE — ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande - Maroquinerie de luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

PRIMEURS ET ÉPICERIE

Babaz Joseph

29, RUE DROITE, - SISTERON

Informe sa clientèle qu'il tient les marchandises ci-dessous :

Huile d'olive pure, Huile de table,
Huile comestible,
Graisses alimentaire et végétale,
Petit salé,
Saucisson à la médaille, extra,
Patés de foie gras,
Diverses pâtes alimentaires,
Olives noires,
Conserves assorties : thon, sardines, saumons,

Légumes secs : haricots, pois ronds, pois décortiqués, lentilles,
Riz fleur, Riz Caroline,
Fromages : gruyère, l'Alpin, Hollande du pays, divers fromages,
Confiture de tous fruits,
Desserts : noix, dattes, figues, oranges, mandarines, bananes,
Biscuterie assortie,
Bonbonnerie assortie.

Cycles - Automobiles - Camions - Tracteurs - Moteurs Industriels

HUILES - ASSORTIMENT COMPLET D'ACCESSOIRES - NOUVEAUTES

GARAGE CENTRAL

BUÈS Frères, Place de l'Eglise - Téléphone 18.

SISTERON

SOUDURE AUTOGÈNE **Atelier de Mécanique** Réparations en tous genres

AGENCE Regionale des { Bicyclettes SVELTE et PEUGEOT
Motocyclettes BLERIOT et PEUGEOT
Voiturettes E H P

En magasin : *Stocks permanents de PNEUS et Chambres* { TORRILHON vélo
DUNLOP moto
GOODRICH auto

BANDAGES PLEINS POUR POIDS LOURDS

TOUTES AUTRES MARQUES SUR DEMANDE

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON